

**Les répercussions des nouveaux comportements
démographiques sur la vie familiale : la situation canadienne**

**Repercussions of the new demographic behaviours on family
life: the Canadian situation**

**Las repercusiones de las nuevas conductas demográficas sobre
la vida familiar: la situación canadiense**

Yves Peron, Évelyne Lapierre-Adamcyk and Denis Morissette

Number 18 (58), Fall 1987

Famille/familles

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034266ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034266ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Canadian families, as other Western families, have been subjected to major transformations over the past 20 years. Free union is more and more the prelude to marriage and re-marriage, divorce has become a major cause of couple and of family dismemberment, and a two-children family is now being viewed as the "normal" family.

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Peron, Y., Lapierre-Adamcyk, É. & Morissette, D. (1987). Les répercussions des nouveaux comportements démographiques sur la vie familiale : la situation canadienne. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (18), 57–66.
<https://doi.org/10.7202/1034266ar>

Les répercussions des nouveaux comportements démographiques sur la vie familiale : la situation canadienne *

Y. Peron

É. Lapierre-Adamcyk

D. Morissette

Comme dans tout le monde occidental, les deux dernières décennies ont été marquées au Canada par la diffusion de nouveaux comportements en matière de mariage, de divorce et de procréation. Il suffit d'ailleurs de suivre l'évolution de quelques indicateurs démographiques pour se rendre compte de la vigueur de cette diffusion et en repérer la chronologie (figure 1).

Le plus ancien et le plus connu de tous ces changements de comportement est l'effondrement de la fécondité à partir du milieu des années soixante. Exprimée annuellement sous la forme d'un nombre

moyen d'enfants mis au monde par des femmes parcourant toute l'étendue de la période de reproduction, la fécondité a chuté de 3,5 en 1964 à 2,0 en 1972. Contemporain de la diffusion en masse des méthodes contraceptives modernes, cet effondrement subit a été relayé par une baisse plus modérée qui s'est poursuivie jusqu'en 1982. Apparemment stabilisée au voisinage de 1,7 enfant par femme, la fécondité canadienne d'aujourd'hui s'avère insuffisante pour assurer le simple remplacement des générations.

Le deuxième changement de comportement a été la forte augmentation de la propension au

divorce à partir de la toute fin des années soixante. Donnée sous la forme d'une proportion de couples divorcés avant leur vingt-cinquième anniversaire de mariage, la fréquence annuelle du divorce s'éleva, en effet, de 137 divorces pour 1 000 mariages en 1969 à 293 en 1975. Rendu possible par l'adoption d'une nouvelle loi en 1968, ce véritable boom des divorces a été alimenté à ses débuts par le règlement d'anciennes mésententes conjugales ; cependant, ces récupérations passées, la fréquence du divorce a encore progressé pendant quelques années, à un rythme beaucoup plus lent il est vrai. Depuis 1982, on note

un léger repli qui pourrait s'expliquer par l'attente d'une nouvelle loi. Jadis exceptionnel, le divorce est ainsi devenu une issue fréquente du mariage ; il est également devenu une importante cause de démembrement des familles puisque, dans plus de la moitié des cas, les couples en instance de divorce ont encore des enfants à charge.

La troisième manifestation du changement des comportements a été la baisse de popularité du mariage. Chez les célibataires, cette baisse de popularité s'est amorcée un peu avant le milieu des années soixante-dix. Résumé de la nuptialité observée dans l'année sous la forme d'une proportion de femmes se mariant avant l'âge de 50 ans, l'indice synthétique est passé de plus de 900 pour 1 000 au début des années soixante-dix à moins de 650 dans les années récentes. Cette forte diminution de l'indice s'explique par le recours de plus en plus fréquent à l'union libre comme prélude ou substitut au mariage.

Apparus l'un après l'autre et maintenant diffusés à plus ou moins grande échelle, tous ces nouveaux comportements ont créé un fossé entre la vie conjugale et parentale de nombreux jeunes adultes d'aujourd'hui et celle de leurs parents. C'est ce que nous nous proposons d'illustrer ici en mobilisant les statistiques disponibles.

Le mode de vie à la veille du changement

Pour décrire brièvement ce mode de vie, nous retiendrons les informations recueillies lors du recensement de 1971 auprès des femmes qui s'étaient mariées pour la première fois au cours des années 1936-1955. Ces femmes sont les dernières à avoir fondé leur foyer et constitué leur descendance avant que ne se répandent les nouveaux comportements. Suivons-les de leur mariage au départ de leurs enfants.

Le mariage

Tant et aussi longtemps que le mariage a été considéré comme un préalable nécessaire à l'établissement du couple et à la constitution d'une descendance, la propension des célibataires à se marier est demeurée forte et n'a que modérément varié d'une génération à l'autre. Ainsi, la proportion de femmes mariées avant l'âge de 50 ans est restée comprise entre 89 et 95 % dans les quarante premières générations de ce siècle. Cette relative stabilité de la fréquence du mariage dans les générations contraste avec les fortes variations conjoncturelles de la nuptialité dans le passé, variations qui reflétaient principalement des modifications de l'âge au mariage.

De telles modifications se sont justement produites au cours des années 1936-1955 : d'une part, la crise économique des années trente a contraint de nombreux jeunes gens à se marier plus tard que prévu ; d'autre part, les personnes devenues nubiles au cours des années quarante et cinquante ont eu tendance à se marier davantage et plus tôt que leurs aînés. Il en est résulté de substantielles différences dans la composition par âge au mariage des promotions constituées à cette époque. Malgré la sélection contraire introduite par la mortalité, les survivantes des promotions les plus anciennes comprenaient, en

1971, davantage de femmes mariées sur le tard que leurs homologues des promotions plus récentes, l'âge médian au premier mariage passant de 23,3 ans pour les survivantes des promotions 1936-1940 à 22,6 ans pour celles des promotions 1951-1955.

Le lien conjugal

D'après les statistiques de l'état civil, la plupart des Canadiennes qui se sont mariées, pour la première fois, dans les années 1936-1955 ont épousé, en premières noces, des hommes également célibataires. En effet, la proportion de mariages entre célibataires dans l'ensemble des premiers mariages féminins est restée très forte en cours de période, se situant tous les ans entre 94 et 97 %. À la différence de ce que l'on peut observer de nos jours, la première union de la femme était aussi, presque toujours, la première union de l'homme.

Les couples ainsi formés ont vécu de nombreuses années de mariage à une époque où le divorce était peu répandu au Canada et où le veuvage prématuré était devenu peu fréquent. Ils ont ainsi bénéficié d'une grande stabilité conjugale qui transparaît dans la situation matrimoniale des femmes au recensement de 1971. En effet, la proportion de femmes vivant toujours avec leur premier mari peut être estimée comme suit en fonction de la durée écoulée depuis le premier mariage :

15-19 ans	: 88,1 %
20-24 ans	: 85,0 %
25-29 ans	: 80,1 %
30-34 ans	: 72,7 %

Compte tenu de l'augmentation inévitable des veuvages avec la durée du mariage, ces valeurs suggèrent que seulement 7 ou 8 % des femmes ne vivaient plus avec leur premier mari pour une raison autre que le décès de celui-ci.

Une seconde indication sur la stabilité de la relation conjugale nous est fournie par la proportion de femmes mariées dont le conjoint de

Figure 1
Évolution de la nuptialité, de la divortialité et de la fécondité au Canada de 1951 à 1985.

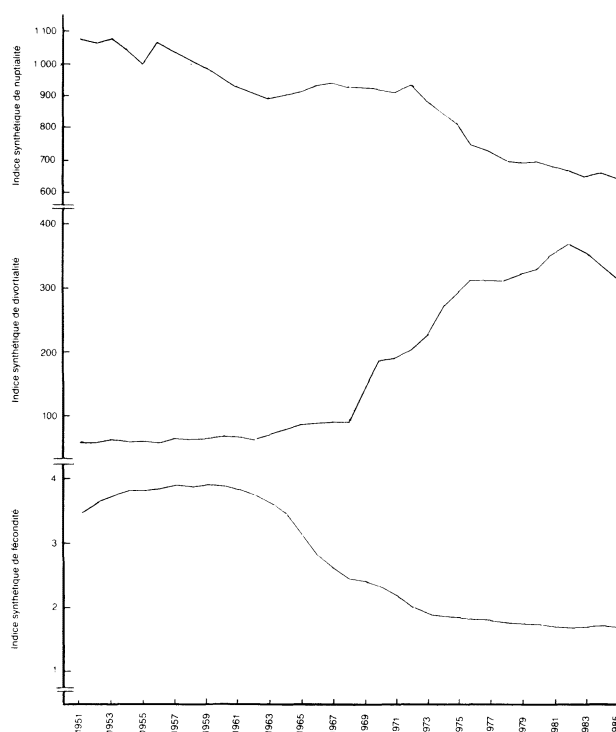
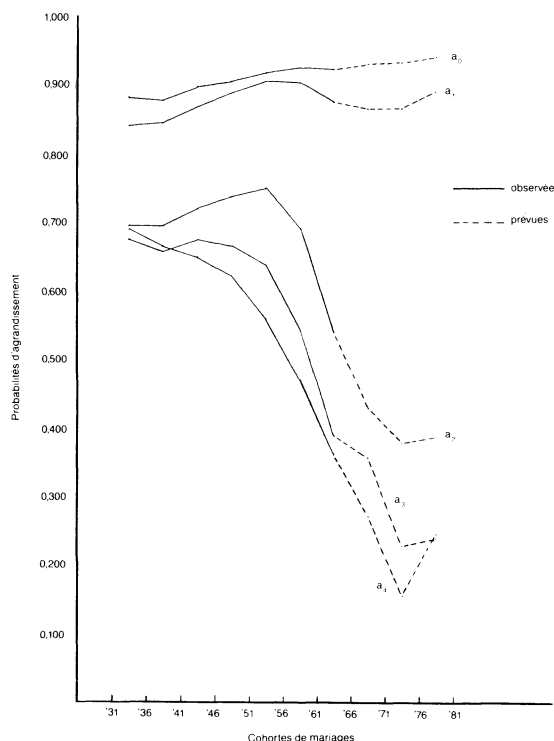


Figure 2
Probabilités d'agrandissement des familles selon l'époque du premier mariage de la femme, Canada, cohortes 1931-1981



1971 était également le premier mari. Selon nos estimations, cette proportion ne variait que de 96,5 % dans les promotions les plus récentes (1951-1955) à 92,6 % dans les plus anciennes (1936-1940). Dans l'immense majorité des cas, la première union contractée était donc la seule que la femme ait connue.

Les enfants

La grande stabilité de l'alliance conclue au premier mariage a eu deux effets importants sur le mode de constitution de la descendance : d'une part, la descendance de la plupart des femmes s'est constituée dans le cadre de leur première union ; d'autre part, cette descendance a généralement été complète en ce sens que les fins d'union ne

Tableau 1
Durée médiane entre le premier mariage et le début des diverses phases du cycle de vie familiale suivant la dimension finale de la famille, Québec, cohortes de la période 1936-1955

Durée médiane entre le premier mariage et	Nombre d'enfants					
	1	2	3	4	5	Ensemble ^a
— la première naissance	3,1	1,7	1,4	1,4	1,2	1,4
— la dernière naissance	3,1	5,9	8,8	10,8	11,7	10,4
— le départ du premier enfant	26,2	25,0	24,5	23,1	22,6	23,7
— le départ du dernier enfant	26,2	30,9	32,7	(37,0) ^b	(38,8) ^b	(36,7) ^b

^a Incluant les familles de 6 enfants et plus.

^b Valeur estimée d'après l'histoire des cohortes immédiatement antérieures.

Sources : — Enquête sur la fécondité des Québécoises, 1971.

— Échantillon au 1/100 des individus et des familles, Recensement du Canada, 1971.

60

sont apparues en grand nombre qu'après le temps nécessaire ou disponible pour la constitution d'une famille. En d'autres termes, dans la très grande majorité des familles, les enfants sont nés du même lit et leur nombre n'a pas été limité par un démembrement prématuré du couple parental.

Or, bien que souvent soucieuses de ne pas constituer une famille trop nombreuse, ces femmes mariées en 1936-1955 ont assez généreusement donné la vie comme on peut s'en rendre compte en considérant la fécondité de celles qui vivaient toujours avec leur premier mari en 1971. En effet, parmi ces dernières, peu sont demeurées infécondes puisque la proportion de nullipares se situait entre 10,3 % dans les promotions les plus anciennes (1936-1940) et 8,5 % dans les plus récentes (1951-1955). De plus, le nombre moyen d'enfants par mère a été supérieur à 3,5 dans toutes les promotions, baissant seulement de 3,82 dans les promotions 1936-1940 à 3,56 dans les promotions 1951-1955. C'est évidemment beaucoup plus que ce que l'on attend des jeunes couples d'aujourd'hui, ceux-ci disposant de moyens contraceptifs beaucoup plus efficaces.

Les informations recueillies au recensement de 1971 permettent également de se faire une idée du calendrier de départ des enfants. En examinant la situation des unions conclues entre célibataires et sub-sistantes au recensement, on peut

estimer que la moitié des familles se contractaient avant 22,4 ans de mariage et que la moitié des parents se retrouvaient seuls avant 33,2 ans de mariage. On peut en conclure que, parmi les mères encore en vie, 85 % vivaient toujours avec leur premier mari au départ d'un premier enfant et 72 % au départ du dernier.

Le cycle de vie de la famille

Telle que saisie au recensement de 1971, l'histoire des femmes mariées en 1936-1955 représente, en quelque sorte, l'âge d'or de la famille constituée du couple marié et de sa descendance. En effet, l'histoire démographique de la grande majorité des familles pouvait alors se résumer de la manière suivante : un couple se forme par mariage entre deux célibataires, s'établit dans un logement qui lui est propre, a des enfants qu'il élève jusqu'au moment où, l'un après l'autre, ces derniers quittent la maison et fondent chacun une nouvelle famille dont l'histoire devrait, normalement, se dérouler selon les mêmes épisodes. Débutant au mariage, la vie des familles semblait ainsi s'organiser en un cycle principalement jalonné par les naissances successives et le départ des enfants.

Faute de disposer de données statistiques suffisantes, nous ne pouvons décrire l'ensemble de ce cycle pour les familles canadiennes ; nous pouvons, néanmoins, en fournir une esquisse pour les familles québécoises issues de mariages conclus entre célibataires dans la période 1936-1955. Grâce à l'enquête de fécondité de 1971 (Henripin et al., 1974), nous connaissons la durée médiane du mariage à la naissance du premier enfant d'une part, du dernier enfant d'autre part, c'est-à-dire aux deux limites de la phase d'agrandissement de la famille. À l'aide du recensement de 1971, nous pouvons également estimer la durée médiane du mariage au départ d'un premier enfant d'une

part, du dernier enfant présent d'autre part, c'est-à-dire aux deux limites de la phase de contraction de la famille. Ces durées médianes de mariage à la survenue des principaux événements de la vie familiale figurent au tableau 1.

En s'appuyant sur ce tableau, on peut dire que la famille québécoise atteignait sa dimension maximale une dizaine d'années après le mariage, qu'elle conservait cette dimension pendant treize ans environ et qu'elle mettait treize autres années à se contracter. Bien sûr, la durée des différentes phases variait considérablement avec le nombre d'enfants : ainsi, plus la progéniture du couple était nombreuse, plus les phases d'agrandissement et de contraction étaient longues et plus l'intervalle entre la dernière naissance et le départ d'un premier enfant était court. Ces résultats ont ceci d'intéressant qu'ils précisent la durée de l'engagement auquel s'astreignaient les couples en constituant leur descendance et en élevant à deux leurs enfants.

Or, comme on le sait, les enfants nés et élevés dans ces familles ont souvent adopté, à l'âge adulte, des valeurs et des comportements opposés à ceux de leurs parents. À l'aide des statistiques actuellement disponibles, nous allons mesurer l'ampleur de cette nouvelle mutation des comportements familiaux. Nous traiterons d'abord des changements intervenus dans la formation et la durée des unions, puis de ceux



affectant l'agrandissement des familles.

Formation et durée des unions

Jusque vers la fin des années soixante, la conception de la famille reposait sur une codification stricte du régime matrimonial. Une relation conjugale n'était socialement reconnue que si elle était scellée par mariage, ce qui la rendait indissoluble à moins d'une faute grave contre l'institution même du mariage. De plus, un nouveau-né n'était considéré comme enfant légitime que si la mère et le père étaient mariés l'un à l'autre. Or, dans le courant des années soixante-dix, le développement des unions libres et la multiplication des séparations et des divorces vont entraîner une diversification croissante des situations conjugales et parentales.

Le développement des unions libres

De tous les pays occidentaux, ce sont la Suède et le Danemark qui ont été les premiers touchés par le développement des unions libres aux dépens des mariages. Le phénomène y est apparu dès la seconde moitié des années soixante, sans doute parce que la diffusion des méthodes contraceptives rendait soudain sans risque la grande liberté sexuelle dont bénéficiaient déjà les jeunes Scandinaves. Rapidement et de proche en proche le phénomène s'est ensuite étendu aux autres pays et a gagné le Canada un peu avant le milieu des années soixante-dix. Au recensement du 3 juin 1986, près d'un demi-million de couples (487 000 environ) ont déclaré vivre en union libre, soit un couple sur douze dans l'ensemble du pays et un couple sur huit dans la province de Québec.

Grâce à l'enquête rétrospective sur la famille de Statistique Canada, enquête effectuée en février 1984 auprès d'un échantillon d'environ 14 000 adultes âgés de 18 à 64 ans,

on dispose maintenant de précieuses indications sur le recours à l'union libre dès la formation de la première union. Ainsi que le montre le tableau 2 pour les premières unions conclues avant l'âge de 30 ans, ce recours a été très peu fréquent chez les personnes nées avant 1941, celles-ci ayant déjà atteint la trentaine avant que ne s'amorce la baisse de popularité du mariage. En fait, la première union « sans papiers » n'est vraiment sortie de la marginalité qu'avec les générations d'après-guerre. Cette sortie de la marginalité a d'ailleurs été rapide puisque, dans les générations 1951-1955, 25 % des premières unions contractées avant l'âge de 30 ans par les jeunes filles et 30 % de celles contractées par les jeunes hommes ont été des unions libres, la différence entre les deux sexes s'expliquant par le fait que les hommes ont formé leur première union à un âge moyen un peu plus élevé, c'est-à-dire un peu plus récemment.

Bien entendu, le développement des unions libres n'a pas été l'apanage des seuls célibataires. D'après nos estimations, parmi les personnes ayant déclaré vivre en union libre au moment du recensement de 1981, on comptait environ 60 % de célibataires, 23 % de personnes divorcées, 13 % de personnes séparées et 4 % de veufs et de veuves. Toujours d'après nos estimations, la proportion de personnes vivant en union libre était d'ailleurs, à âge égal, plus élevée chez les personnes divorcées ou séparées que chez les célibataires, notamment chez les hommes (tableau 3). Ceci donne à penser qu'il y a eu interaction entre la multiplication des séparations et le développement des unions libres : dans certains cas, la perspective d'une nouvelle union immédiate a dû précipiter la rupture ; dans d'autres cas, c'est la rupture qui a rendu disponibles des personnes qui ne pouvaient légalement se remarier rapidement ou qui ne le désiraient

pas en raison de l'échec de leur mariage précédent. C'est surtout par le biais de ces unions libres après rupture du mariage que les générations plus anciennes ont participé à la montée des « mariages sans papiers » : ainsi, dans l'enquête de Statistique Canada, les hommes alors âgés de 50-64 ans avaient conclu leur première union libre à un âge moyen de 44,7 ans, les femmes à un âge moyen de 39,9 ans, c'est-à-dire à un âge proche de celui du remariage (T.K. Burch, 1985).

Un autre apport intéressant de l'enquête rétrospective a été de montrer que l'union libre a souvent servi de prélude au premier mariage ou au remariage. Ainsi, selon des calculs effectués par T.K. Burch (1986), plus de la moitié des unions libres se transformeraient en un mariage avec le ou la partenaire, parfois après plusieurs années de vie commune. En l'absence de mariage, l'éventualité la plus probable serait la séparation, peu d'unions libres étant appelées à subsister très longtemps dans leur forme initiale. On peut en conclure que l'union libre a rarement servi de véritable substitut au mariage et que, le plus souvent, elle a plutôt servi de mariage à l'essai.

De ce fait, une proportion croissante de mariages sont précédés d'une période de cohabitation des futurs époux. Ainsi, dans l'enquête de 1984, 26,6 % des hommes mariés de 18-29 ans et 22,2 % des femmes mariées de même âge ont déclaré avoir épousé leur partenaire en union libre. Le premier effet de cette cohabitation pré-nuptiale est certainement de retarder la conclusion des premiers mariages. Arrivées à la vingtaine, les générations récentes sont en retard sur celles qui les précédaient immédiatement ; nul ne sait si ce retard sera comblé un jour ou si, comme dans d'autres pays, on assistera à une progression du célibat définitif.

La multiplication des séparations et des divorces

Jusqu'à la fin des années soixante, le Canada a échappé à l'épidémie de divorces qui sévissait déjà aux États-Unis. Il est vrai que la loi canadienne était particulièrement restrictive puisque, en pratique, elle n'autorisait le divorce qu'en cas d'adultère ; de plus, les provinces de Québec et de Terre-Neuve n'avaient pas de tribunaux habilités à prononcer un divorce, leurs ressortissants devant en appeler au Parlement fédéral s'ils désiraient divorcer. Poussé par une opinion publique devenue majoritairement favorable à un assouplissement de la loi et muni de l'accord tacite de plusieurs autorités religieuses, le gouvernement fédéral entreprit alors une réforme qui aboutit à la loi de 1968. Tout en gardant les anciens motifs de divorce, cette loi permettait également le divorce en cas de séparation effective d'au moins 3 ou 5 ans ; en outre, le divorce pouvait maintenant être obtenu dans toutes les provinces. Comme nous l'avons vu, il en est résulté une rapide montée des divorces dès les premières années d'application de la nouvelle loi (voir figure 1).

Ce bref rappel historique est utile pour comprendre de quelle manière les différentes promotions de mariages ont été affectées par la montée récente des séparations et des divorces. Les données recueillies auprès des femmes lors de l'enquête rétrospective sur la famille

révèlent de grandes différences entre les promotions. Les plus anciennes d'entre elles ont connu peu de séparations dans les premières années de mariage : en leur sein, les séparations sont donc survenues sur le tard, d'autant plus tard d'ailleurs que l'ancienneté du mariage était déjà grande à la fin des années soixante. Par contraste, dans les promotions constituées dans les années soixante-dix, on observe de plus en plus de séparations dès les premières années du mariage. De ce fait, une même probabilité de rupture (par exemple : 18 %) a été atteinte pour une durée de mariage de plus en plus courte.

Une des conséquences sociales importantes de la montée des séparations et des divorces a été l'augmentation du nombre et de la proportion de familles monoparentales. Alors que la proportion de familles monoparentales avait diminué jusqu'au milieu des années soixante sous l'effet du recul du veuvage prématuré et de la réduction de la taille des familles, elle a repris depuis son ascension pour atteindre 13 % en 1986, soit le même niveau qu'en 1931. Dirigées 8 fois sur 10 par une femme, ces nouvelles familles monoparentales sont plus jeunes que celles d'autrefois. Nombreuses sont celles qui vivent sous le seuil de pauvreté et qui occupent de mauvais logements dans les quartiers dégradés des grandes villes.

Les lendemains de la séparation ou du divorce ne sont pas tous aussi dramatiques. Nous avons déjà mentionné que les personnes séparées ou divorcées vivent fréquemment en union libre. Les personnes divorcées se remarient également puisque, en 1984, elles fournissaient environ 90 % des remariages, lesquels formaient le tiers de l'ensemble des mariages. Toutefois, selon J. Dumas (1987), la propension des divorcés au remariage était en baisse depuis plusieurs années : en effet, de 1977

à 1985, l'indice synthétique de nuptialité des hommes divorcés est passé de 63 à 53 %, celui des femmes divorcées de 57 à 49 %.

Agrandissement des familles

Marquées par un mode de formation qui ne respecte plus le caractère institutionnel du mariage ainsi que par une instabilité de plus en plus fréquente, les familles des années 1970 se caractérisent de plus par une très faible fécondité. Comme on l'a vu plus haut, les familles fondées au début des années 1950 avaient encore en moyenne une descendance de plus de 3,5 enfants ; les couples formés en 1956-1960 amorçaient la chute rapide de la fécondité qui allait entraîner la situation actuelle où les jeunes d'aujourd'hui prévoient avoir tout juste deux enfants (d'après l'enquête sur la fécondité de 1984).

Cette réduction du nombre moyen d'enfants est déjà en elle-même saisissante, puisqu'elle correspond à une baisse de plus de 40 % réalisée en vingt ans. Elle apparaît toutefois plus remarquable encore quand on examine l'évolution de la distribution des familles selon le nombre d'enfants mis au monde par les cohortes d'avant 1960 ou selon le nombre d'enfants prévus par les cohortes les plus récentes. Ainsi le tableau 4 illustre bien l'ampleur du changement ; notons d'abord que les familles sans enfant et à enfant unique n'ont pas vu leur importance relative augmenter ; par contre, les familles de quatre enfants ou plus ont subi un recul tel qu'on peut dorénavant les considérer comme marginales car elles représentent moins de 10 % de l'ensemble ; l'attrait de la famille de deux enfants est sans précédent, regroupant 50 % des femmes mariées dans les années 1970. Bien sûr, la nature des données doit rendre l'observateur prudent ; en effet pour les cohortes de mariages d'après 1970, il s'agit de pronostics faits par les

Tableau 2
Premières unions conclues avant 30 ans selon le type, Canada, générations 1921 à 1955
(en pourcentage)

Génération	Mariage (%)	Union libre (%)	Aucune union (%)	Total (%)	Mariage (%)	Union libre (%)	Aucune union (%)	Total (%)
1921-1925	75,7	0,8	23,5	100	89,2	0,7	10,1	100
1926-1930	76,5	0,4	23,1	100	84,2	0,6	15,2	100
1931-1935	80,3	1,1	18,6	100	89,3	1,1	9,6	100
1936-1940	82,8	1,9	15,3	100	90,6	0,7	8,7	100
1941-1945	78,8	4,4	16,8	100	88,2	3,2	8,6	100
1946-1950	74,3	13,4	12,3	100	80,9	9,6	9,5	100
1951-1955 *	59,8	25,5	14,7	100	67,5	22,5	10,0	100

* Estimations d'après l'histoire des plus âgés de la cohorte.
Source : Enquête sur la famille, Statistique Canada, 1984.

63

Tableau 3
Estimation de la proportion de personnes vivant en union libre
selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial, Canada, 1981
(en pourcentage)

Groupe d'âge	Célibataire (%)	Séparé(e) (%)	Divorcé(e) (%)	Veuf(ve) (%)	Ensemble (%)
Hommes					
15-19	0,7	5,6	6,0	0	0,7
20-24	8,6	17,0	32,0	6,0	8,9
25-29	16,0	25,4	40,0	15,7	18,2
30-34	15,1	29,7	40,7	24,7	22,1
35-39	11,1	27,7	37,9	22,3	22,1
40-44	7,6	23,7	32,0	17,6	19,0
45-49	5,6	19,7	25,6	13,3	15,2
Femmes					
15-19	2,9	17,8	14,5	3,2	2,9
20-24	14,3	18,2	33,3	15,1	14,8
25-29	18,6	19,7	33,2	21,5	20,7
30-34	14,2	17,3	28,7	18,2	18,8
35-39	9,5	15,1	24,6	14,7	16,4
40-44	6,5	13,8	19,5	10,1	13,2
45-49	4,7	10,7	15,3	7,7	9,9

Source : Estimations obtenues d'après les données non publiées du Recensement de 1981.

femmes interrogées lors d'une enquête en 1984 ; cependant, ces prévisions sont confirmées par les tendances observées dans les indices annuels de fécondité qui montrent bien que la famille nombreuse est en voie de disparition, les naissances de rangs élevés devenant de plus en plus rares ; d'autre part, on

peut s'interroger sur la validité de pronostics qui n'annoncent aucun accroissement de la famille sans enfant ; de ce point de vue, les indices sont plus troublants : le retard dans l'arrivée du premier enfant donne à penser que les pronostics pourraient ne pas se réaliser. Nous reviendrons sur ce point plus tard.

L'examen de ces distributions laisse croire que la baisse du nombre d'enfants s'est enclenchée de façon assez brutale chez les couples mariés après 1955. Afin de nuancer cette impression, il faut recourir à d'autres indices appelés probabilités d'agrandissement des familles. Ces probabilités sont estimées grâce au calcul de la proportion des femmes qui ayant eu un enfant d'un rang donné auront un enfant d'un rang plus élevé ; ainsi, — a0 ou proportion de femmes ayant eu (ou prévoyant avoir) au moins un enfant parmi les femmes d'une cohorte de mariages,

— a1 ou proportion de femmes ayant eu (ou prévoyant avoir) au moins deux enfants parmi celles qui en ont eu (ou prévoient avoir) au moins un,

— a2 ou proportion de femmes ayant eu (ou prévoyant avoir) au moins trois enfants parmi celles qui en ont eu (ou prévoient avoir) au moins deux,

— a3, a4 et ainsi de suite.

La figure 2 présente l'évolution de ces probabilités d'agrandissement pour les familles formées de 1931 à 1981. Cette illustration montre que le recul des familles nombreuses remonte à fort loin puisque la

64

probabilité (a4) d'avoir un cinquième enfant lorsqu'on en avait quatre, décroît dans toutes les promotions de mariages considérées : elle passe de presque 70 % à environ 15 %. Cette observation signifie que, même pendant la période du « baby boom », la famille nombreuse perdait du terrain ; avec un peu de retard, la famille de quatre enfants (a3) emboîtait le pas et amorçait lentement son recul dans les promotions des années 1950. La famille de trois enfants (a2) a vu sa popularité s'accroître jusqu'aux cohortes de 1951-1955 ; ce sont les suivantes qui enclencheront la chute accélérée qui aboutit à l'attraction remarquable de la famille de deux enfants qui caractérise les familles formées après 1970. Par ailleurs, la force de la famille de deux enfants repose sur la presque universalité de la venue du premier enfant suivie dans plus de 80 % des cas par le deuxième enfant. Comme on le voit, les probabilités a0 et a1 ont augmenté au cours de la période et les enfants de premier et de deuxième rang ne semblent pas menacés selon les pronostics exprimés par les femmes mariées récemment. Cependant, ces femmes encore jeunes au moment de l'enquête tendent à retarder la venue de leur premier enfant. Ainsi chez celles qui se sont mariées entre 1971 et 1976, seulement 7 % prévoient n'avoir aucun enfant ; par contre après environ 10 ans de mariage en moyenne, 13 % ne l'ont pas encore

eu ; il semble peu probable que leurs pronostics se réalisent. De la même façon, parmi celles qui ont un premier enfant, on observe un retard dans la venue du deuxième ; est-ce vraiment un retard qui sera comblé ou un ajournement définitif qui se manifestera par une baisse plus marquée de la probabilité a1 ? Il est encore trop tôt pour entrevoir avec certitude les niveaux qu'atteindront en définitive les diverses probabilités d'agrandissement des familles. La fragilité des pronostics est encore grande après 10 ans de mariage ; elle l'est bien davantage chez les femmes mariées plus récemment et, par conséquent, moins avancées dans leur vie conjugale et féconde ; l'évolution des courbes de la figure 2 risque d'être modifiée, non seulement parce qu'il est difficile lors d'une enquête de donner un pronostic sûr, mais parce que certains comportements en matière de mariage et de divorce pourraient avoir une influence négative sur la réalisation des aspirations de fécondité.

En effet, les aspirations en matière de fécondité sont sans doute liées aux phénomènes que nous avons déjà examinés, soit le mode de formation des unions et leur stabilité. Mais dans une société où le nombre d'enfants désirés est faible et où les changements se sont produits récemment, il est bien difficile de mesurer leur effet sur la constitution de la descendance. Les observations montrent que les femmes qui rompent leur premier mariage modifient le rythme de formation de leur famille et affichent un certain retard par rapport à celles qui ont une union stable. Pourront-elles au cours d'une union subséquente réaliser leurs aspirations de départ ? L'expérience européenne semble le démontrer (Festy et Valetas, 1987).

Par ailleurs, le choix de la cohabitation, à tout le moins comme prélude au mariage, ne s'associe pas de façon significative à des aspira-

tions de fécondité plus faibles que dans le cas du mariage. On n'observe en effet, toujours sur la base des pronostics exprimés en 1984, que des différences minimes dans les probabilités d'agrandissement entre des cohortes de premières unions qui incluent les cohabitations et des cohortes de mariages. Là où la différence est plus notable, c'est dans la réalisation de ces aspirations. En effet, selon que l'on regroupe les cohortes de mariages ou les cohortes de premières unions (qui incluent les cohabitations), le nombre moyen d'enfants déjà nés en 1984 varie de façon notable :

Enfants déjà nés

	Enfants déjà nés	
	Mariages	Mariages et cohabitations
1971-75	1,83	1,70
1976-80	1,31	1,09

À partir d'aspirations tout à fait semblables, les réalisations diffèrent ; le retard des cohortes qui incluent les cohabitations n'est pas négligeable et pourrait se traduire par une réduction des probabilités d'agrandissement et, en définitive, par un recul de la descendance moyenne. Sans qu'il soit possible d'affirmer quoi que ce soit avec certitude, il apparaît évident, à tout le moins pour la période de transition que les familles récemment formées traversent, que les nouveaux comportements risquent de mettre en question la réalisation des pronostics en matière de fécondité.

À ces comportements s'ajoute un dernier élément qui a, sans doute, joué un rôle important dans leur développement ; il s'agit de la diffusion de méthodes contraceptives extrêmement efficaces qui permettent une maîtrise de la fécondité presque parfaite. Ainsi, parmi les femmes canadiennes âgées de moins de 50 ans, qui avaient eu 2 enfants et qui, toujours selon l'en-

quête de 1984, considéraient avoir terminé leur vie féconde, seulement 3 % n'avaient jamais eu recours à la contraception au cours de leur vie ; déjà avant la venue de leur premier enfant 62 % avaient utilisé une méthode, 70 % adoptant alors la pilule contraceptive ; la venue du deuxième enfant avait aussi été soigneusement planifiée, puisque 78 % avaient recouru à la contraception, dont 70 % en faisant appel à la pilule ou au stérilet ; après ce dernier enfant, le même comportement s'était poursuivi, à cette différence près que la stérilisation contraceptive devenait la méthode la plus fréquemment choisie pour s'assurer qu'aucun « enfant-surprise » ne viendrait s'ajouter à la famille.

En bref, l'agrandissement des familles s'est transformé de façon spectaculaire : la quasi-disparition des familles nombreuses semble inéluctable et la famille de deux enfants dominera presque certainement l'univers des familles ; l'incertitude demeure toutefois très grande pour apprécier l'importance relative de l'infécondité et de la famille de trois enfants. Ce sont pourtant deux éléments cruciaux desquels dépend le renouvellement des générations ; en effet, lorsqu'une société ne peut

plus compter sur les familles nombreuses, le remplacement des générations ne peut se réaliser que si l'immense majorité des couples a au moins deux enfants, et la moitié trois.

Conclusion

Sous l'impulsion de forces sociales encore mal connues, la famille canadienne, à l'instar des autres familles occidentales, s'est transformée profondément : tous les indicateurs démographiques qui permettent d'en décrire les traits principaux ont suivi une évolution telle qu'il faut conclure au changement radical. C'est d'abord la fécondité qui en a manifesté les premiers signes ; le recul des familles nombreuses s'était amorcé dès la fin du siècle dernier et les familles dont on a étudié le comportement, celles formées depuis 1931, poursuivent cette tendance qui aboutit à une marginalisation non seulement des familles de 6, 7, 8 enfants ou plus, mais aussi de celles qui comptent 4 enfants ou plus. Au cours des années 1970, la famille de 3 enfants a perdu de sa popularité et on observe, à tout le moins dans les pronostics, une forte attraction de la petite famille de 2 enfants. Cette évo-

lution s'est appuyée sur la diffusion des connaissances en matière de contraception et sur l'accessibilité de méthodes anticonceptionnelles dont l'efficacité conduit à une maîtrise presque parfaite de la reproduction.

C'est dans ce contexte que les autres signes de transformation sont apparus : la montée de l'instabilité conjugale et la diffusion de la cohabitation. Ces deux phénomènes touchent au fondement même de l'institution familiale, car ils s'attaquent à la nature du mariage, jusqu'ici seul cadre institutionnel de la vie de couple, de la procréation et de l'éducation des enfants. Le mariage, union à caractère quasi universel et quasi irrévocable, a subi un net recul. Bien que la majorité des Canadiens et des Canadiennes passera peut-être sa vie à l'intérieur du mariage, ce dernier n'est plus le seul mode de vie retenu au moment où les jeunes se mettent en ménage la première fois ; par ailleurs, pour ceux et celles qui se marieront, le mariage ne représente plus un engagement sur lequel on ne peut jamais revenir. Simultanément de nouveaux modes de vie deviennent plus fréquents : familles monoparentales, familles reconstituées, hommes et femmes qui vivent seuls ; ces comportements, autrefois tenus pour suspects, ne sont plus l'objet d'une forte réprobation sociale. Comme toutes ces modifications se sont produites récemment et de façon accélérée, il est trop tôt pour en mesurer toutes les conséquences positives ou négatives.

Débarrassée des rigidités propres à l'institution et enrichie des moyens qui lui permettent de maîtriser le rythme de son agrandissement et la dimension de sa descendance, la famille d'aujourd'hui prend de nouvelles formes plus ou moins adaptées aux besoins changeants de ses membres. Sera-t-elle plus favorable à l'épanouissement des adultes et à la socialisation des

Tableau 4
Répartition de 1 000 femmes déjà mariées selon le nombre d'enfants
(nés vivants ou prévus), Canada, cohortes
1941-1946, 1951-1956, 1961-1966, 1971-1976

Nombre d'enfants	Cohortes de mariages			
	1941-1946	1951-1956	1961-1966	1971-1976
0	103	83	78	67
1	118	87	115	125
2	218	208	372	502
3	183	225	265	236
4+	378	397	170	70
Total	1 000	1 000	1 000	1000

Source : Échantillons au 1/100 des individus (1971) et au 1/50 des individus (1981), *Recensement du Canada*, 1971 et 1981. Enquête sur la fécondité au Canada.

Les répercussions des nouveaux
comportements démographiques sur la vie
familiale : la situation canadienne

66 enfants ? L'avenir garde jusqu'ici son secret.

Yves Peron
Évelyne Lapierre-Adamcyk
Denis Morissette
Groupe de recherche sur la
démographie québécoise
Université de Montréal

* Ce texte a été préparé grâce à l'appui
financier du Fonds FCAR, du Conseil de
recherches en sciences humaines du
Canada et de l'Université de Montréal.
Les auteurs remercient M. Paul-Marie
Huot pour son assistance technique et
Mme Francine Provencher pour la
dactylographie.

Bibliographie

- BURCH, T.K. 1985. Enquête sur la famille,
conclusions préliminaires. Ottawa, Sta-
tistique Canada, no de catalogue
99-955F.
- BURCH, T.K. et A.K. MADAN. 1986. Forma-
tion et rupture d'union, Résultats de l'en-
quête sur la famille de 1984. Ottawa, Sta-
tistique Canada, no de catalogue
99-963F.
- DUMAS, J. 1987. La conjoncture démogra-
phique, Rapport sur l'état de la popula-
tion du Canada 1986. Ottawa, Statistique
Canada, no de catalogue 91-209F.
- FESTY, P. et M.-F. VALETAS. 1987. « Le
divorce et après », *Population et sociétés*.
juillet, 215 :2.
- HENRIPIN, J. et P.-M. HUOT, E. LAPIERRE-
ADAMCYK, N. MARCIL-GRATTON. 1981.
Les enfants qu'on n'a plus au Québec.
Montréal, Les Presses de l'Université de
Montréal.